

## AUTRES QUESTIONS

- Organiser un voyage.
- Offrir un dédommagement ou un remboursement pour les voyages annulés ou les retards.
- Payer des notes d'hôtel, des factures pour des services médicaux, des frais de déplacement ou d'autres dépenses.
- Entreposer des effets personnels ou chercher des objets perdus.
- Obtenir des permis ou des licences en votre nom, y compris un visa étranger ou un permis de travail pour un pays étranger.
- Vous aider à trouver un emploi.
- Vous aider à trouver un logement.
- Accepter du courrier en votre nom.
- Verser des chèques de pension ou d'aide sociale.
- Célébrer un mariage.
- Défrayer le coût de l'enterrement, de l'incinération ou du rapatriement de la dépouille d'un ressortissant canadien.
- Coordonner ou défrayer les coûts des activités de recherche et de sauvetage pour retrouver un ressortissant canadien porté disparu.

## SERVICES CONSULAIRES D'URGENCE

Les services consulaires d'urgence sont assurés jour et nuit, sept jours par semaine.

En cas d'urgence durant les heures de bureau, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche ou avec le Centre des opérations d'urgence à Ottawa, où il y a en permanence un agent consulaire. Il se peut qu'on vous demande de laisser un message enregistré afin qu'on puisse vous rappeler rapidement : dans ce cas, soyez clair et donnez un numéro de téléphone complet ou une adresse complète où l'on pourra vous rejoindre.

Dans certains pays où le Canada n'a pas de bureau, les bureaux du gouvernement australien ou du gouvernement britannique vous fourniront une aide d'urgence. Ces bureaux, et possiblement ceux d'autres gouvernements étrangers, peuvent également communiquer en votre nom avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

